

DEC122136DAJ

Décision donnant délégation de signature temporaire à M. Lyasid Hammoud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100039DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – En l'absence de M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques, de Mme Sylviane Muller, directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques et de Mme Annie Lechevallier, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à M. Lyasid Hammoud à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, pour la période du 3 août au 16 août 2012 inclus les actes visés à l'article 1^{er} de la décision n°100039DAJ susvisée.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2012

Alain Fuchs